



N°

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**  
**A renvoyer à la Direction Départementale de la (Cohésion Sociale) Protection des Populations (DD(CS)PP)**  
**du département du siège social de l'exploitation**

**Déclaration d'une densité d'élevage de poulets de chair supérieure à 33 kg/m<sup>2</sup> de poids vif**

Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

**I. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION :**

Raison Sociale : ..... Adresse du siège de l'exploitation : .....

SIRET : .....

Adresse électronique : .....

Téléphone : ..... Code postal : ..... Commune : .....

Télécopie : .....

**II. DECLARATION DE DENSITE D'ELEVAGE :**

Contexte de la demande (veuillez cocher la case correspondante)

- il s'agit d'une déclaration initiale
- il s'agit d'une demande de modification de la densité précédemment déclarée

Pour chaque bâtiment, merci de préciser la valeur maximale de la densité d'élevage prévue en kg/m<sup>2</sup> (déclaration obligatoire pour une densité maximale allant de 33 kg/m<sup>2</sup> à 42 kg/m<sup>2</sup>).

Préciser les densités prévues pour chaque bâtiment (si plus de 4 bâtiments, joindre les informations sur papier libre) :

Numéro INUAV (identifiant bâtiment qui a été attribué par la DD(CS)PP)				
Identifiant bâtiment interne à l'élevage le cas échéant (numéro de poulailler)				
Adresse complète du bâtiment si celle-ci est différente du siège de l'exploitation				
Surface utilisable du bâtiment en m <sup>2</sup> (surface recouverte de litière accessible aux poulets en permanence)				
Surface totale du bâtiment en m <sup>2</sup>				
Densité maximale prévue (en kg/m <sup>2</sup> ) : cocher la case	33 <input type="checkbox"/> 39 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/> 39 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/> 39 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/> 39 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/>

**III. CONDITIONS GENERALES**

1. La densité d'élevage correspond au poids vif total de poulets se trouvant simultanément dans un poulailler par mètre carré de surface utilisable. Vous devez déclarer uniquement la densité maximale à laquelle vous comptez élever vos poulets. Cette densité ne doit dépasser à aucun moment 42 kg/m<sup>2</sup> et respecter les critères définis par l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

2. La présente déclaration doit parvenir à la DD(CS)PP du département dans lequel se situe le siège social de votre exploitation, au plus tard quinze jours avant l'installation du premier troupeau concerné par cette déclaration (ou avant la modification de densité précédemment déclarée). Il n'est pas nécessaire de renouveler votre déclaration pour chaque bande, mais seulement si vous modifiez la densité maximale d'un ou plusieurs bâtiments.

3. Vous devez conserver, rendre accessible et mettre à jour dans votre exploitation une documentation décrivant en détails les systèmes de production conformément à l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

**IV. SIGNATURE DU DECLARANT**

Date : le / / 20

Nom-prénom-fonction du déclarant- signature : .....

**V. RECEPISSE DE DECLARATION (cadre réservé à l'administration)**

**Le responsable du service instructeur de la DDPP ou la DDCSPP du département : .....**  
**déclare avoir pris note des informations contenues dans la présente déclaration.**

Cachet/ Signature du responsable du service instructeur :

Date : .....

*Copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.*

*Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, auprès du service destinataire du formulaire*